

Procedure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2009/2005(BUD) Procédure terminée
Budget 2010: section III, Commission: orientations	
Sujet	
8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		17/12/2008
		PPE-DE SURJÁN László	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	DEVE Développement		21/01/2009
		PPE-DE MITCHELL Gay	
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés			
24/02/2009	Vote en commission		Résumé
26/02/2009	Dépôt du rapport de la commission	A6-0111/2009	
03/03/2009	Décision par la commission, sans rapport		
09/03/2009	Débat en plénière		
10/03/2009	Résultat du vote au parlement		
10/03/2009	Décision du Parlement	T6-0095/2009	Résumé
10/03/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2009/2005(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/6/72217

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		PE418.335	04/02/2009	EP	
Amendements déposés en commission		PE420.145	12/02/2009	EP	
Document annexé à la procédure		COM(2009)0073	18/02/2009	EC	Résumé
Avis de la commission	DEVE	PE420.237	19/02/2009	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0111/2009	26/02/2009	EP	
Document annexé à la procédure		06767/2009	04/03/2009	CSL	Résumé
Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires		T6-0095/2009	10/03/2009	EP	Résumé

Budget 2010: section III, Commission: orientations

OBJECTIF : présentation de la Stratégie politique annuelle (SPA) pour 2010.

CONTENU : la présente SPA ouvre la voie à l'établissement d'un agenda politique pour 2010 et lance le dialogue interinstitutionnel sur les priorités de l'an prochain. Il incombera toutefois à la prochaine Commission d'examiner les priorités politiques à la lumière de ses propres objectifs stratégiques et de les traduire en un programme opérationnel lors de l'élaboration de son programme de travail pour 2010.

La stratégie politique annuelle pour 2010 décrit sommairement les objectifs politiques dans 4 domaines:

1. le redressement économique et social : l'impact de la crise économique et financière actuelle devrait être considérable, tant en 2009 qu'en 2010. Le plan européen pour la relance économique fournit une base solide pour créer les conditions d'une reprise. Sa mise en œuvre sera, dès lors, une priorité absolue en 2009 et en 2010. Parmi les autres priorités de la Commission pour relancer l'économie européenne, il est envisagé d'accroître les investissements de la cohésion dans l'efficacité énergétique, les technologies basées sur les énergies renouvelables et à faible émission de carbone, les projets d'infrastructure et les mesures de lutte contre le changement climatique. Les autres priorités sectorielles de la Commission seront les suivantes : i) refonte du système de réglementation et de surveillance des marchés financiers, ii) réexamen du marché unique pour améliorer les perspectives des entreprises et soutenir la demande des consommateurs (notamment, avec le «Small Business Act» pour les PME), iii) impact sur l'économie européenne des changements liés à la crise dans le cadre d'une action de contrôle sur les aides d'État et les opérations de concentration (notamment, dans les secteurs de l'énergie, des TIC, des transports, de la poste et des services financiers) ; iv) actions de lutte contre la contrefaçon et la piraterie, v) révision de la politique des transports dans le contexte d'une économie à faibles émissions de CO₂ ;
2. le changement climatique et le développement durable en Europe : si un accord international sur le changement climatique est adopté à Copenhague en 2009, celui-ci aura un impact considérable sur l'UE. Dans l'attente, celle-ci poursuivra la mise en œuvre du paquet climat et énergie, y compris via des investissements relevant des Fonds structurels (13 milliards d'EUR en 2010), le GMES (surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité) et la réorientation des réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E). Les autres grandes priorités de ce secteur seront : i) la mise en œuvre du bilan de santé de la PAC, ii) la mise en œuvre de la politique maritime intégrée, iii) la réforme de la PCP, iv) la mise en œuvre de la stratégie en faveur de la mer Baltique ;
3. le citoyen d'abord : 2010 sera la 1^{ère} année de mise en œuvre du programme de Stockholm dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice. Les principales priorités seront la lutte contre les menaces terroristes et la criminalité organisée, l'amélioration de la reconnaissance mutuelle dans les matières pénales et civiles, les droits procéduraux. Les autres priorités iront à : i) la protection des droits fondamentaux (en accordant une attention particulière aux enfants), ii) la mise en œuvre du pacte européen sur l'immigration et l'asile, iii) la gestion des frontières (y compris politique des visas). Les politiques en matière d'emploi, d'éducation et de formation seront au cœur de l'action menée pour combattre les effets de la crise (avec l'agenda social révisé, notamment). La Commission devrait poursuivre également sa stratégie sur l'égalité entre les hommes et les femmes. De nouvelles mesures seront enfin prises pour améliorer la santé publique et garantir la sécurité des consommateurs (y compris, bien-être des animaux) et pour assurer le suivi du Livre vert sur les recours collectifs des consommateurs ;
4. l'Europe en tant que partenaire mondial : si 2010 voit l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, elle marquera le début d'une ère nouvelle dans la politique extérieure de l'Union. L'un des premiers résultats tangibles d'un tel changement serait la création du service européen pour l'action extérieure (SEAE). Dans l'attente, les négociations d'adhésion avec la Croatie et la Turquie se poursuivront. La Commission élaborera aussi des mesures destinées à soutenir le développement politique et socioéconomique du Kosovo. Elle poursuivra sa politique de voisinage (PEV), en accordant la priorité à l'approfondissement des relations avec Israël, la Moldavie, le Maroc et l'Ukraine. La PEV serait également renforcée via « l'Union pour la Méditerranée » et la «Synergie mer Noire». Les négociations relatives à un nouvel accord avec la Russie se poursuivront ainsi que le renforcement de la coopération avec la nouvelle administration américaine. De même, la coopération sera poursuivie avec l'ANASE, la Chine, l'Inde et l'Amérique latine. La contribution de l'Union à la sécurité et à la stabilité internationales restera nécessaire, en particulier au Kosovo, au Moyen-Orient, en Afghanistan et en Géorgie. Le sommet des Nations unies de septembre 2010 fera le point sur les progrès accomplis au regard des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Dans le cadre des engagements contractés par l'Union en matière de volume d'aide, 2010 sera une année charnière avec l'objectif des 0,7% du RNB à atteindre d'ici 2015. La Commission ouvrira également avec les pays en développement pour la mise en œuvre rapide de l'accord sur le changement climatique, dans l'hypothèse de sa conclusion à Copenhague. Dans la foulée de la révision à mi-parcours des instruments financiers dans le domaine des relations extérieures (effectuée en 2009), l'ensemble des modifications devraient entrer en vigueur en 2010.

Ressources humaines et financières pour 2010 : pour réaliser l'ensemble de ces priorités, la Commission a instruit ses services de recenser

des gains d'efficacité. Cet effort devrait conduire au redéploiement de quelque 600 postes. La SPA présente également les changements financiers pour chaque rubrique du cadre financier pluriannuel 2007-2013, conformément aux plafonds de dépenses fixés pour chaque rubrique :

- Compétitivité pour la croissance et l'emploi (rubrique 1a) : il est prévu d'accroître de 9% les crédits alloués à la rubrique 1a par rapport à 2009, dans le contexte du plan européen de relance et de la stratégie de Lisbonne. Cette augmentation se marque dans les principaux domaines suivants: i) le 7^{ème} programme-cadre de recherche et de développement technologique: +803 millions EUR, ii) programme «Éducation et formation tout au long de la vie»: +39 millions EUR, iii) programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC): +25 millions EUR, iv) réseaux transeuropéens (RTE): +128 millions EUR, v) GALILEO: +66 millions EUR, vi) l'Institut européen d'innovation et de technologie (IEIT): +24 millions d'EUR. Parallèlement, 2010 devrait voir l'avènement d'un nouvel instrument financier, le programme énergétique européen pour la relance conçu pour mettre au point des projets en matière énergétique dans la Communauté. D'une durée de 2 ans (2009-2010), ce programme serait doté de 3,5 milliards EUR. Pour le financer, la Commission propose de transférer vers la rubrique 1a des crédits non nécessaires de la rubrique 2 (de l'année 2008), soit : 1,5 milliard EUR en 2009 et 2 milliards EUR en 2010 ;
- Cohésion pour la croissance et l'emploi (rubrique 1b) : les ressources financières allouées à cette rubrique augmenteront de 980 millions EUR, soit une hausse de 2% par rapport à 2009. La Commission veillera tout particulièrement à optimiser l'impact de ces montants sur la cohésion et la croissance pour l'emploi ;
- Conservation et gestion des ressources naturelles (rubrique 2) : le bilan de santé de la PAC entraînera le transfert de 479 millions EUR de l'aide directe au développement rural, qui viendra s'ajouter au transfert lié à la modulation facultative pour le Portugal et à la réforme du secteur vitivinicole, conduisant à une augmentation de 4,3% des crédits en faveur du développement rural en 2010. À la rubrique 2, la Commission propose d'anticiper dès 2009 les mesures prévues dans le bilan de santé pour relever le nouveau défi (500 millions EUR) et de doter les communautés rurales de meilleures infrastructures à large bande (1 milliard EUR). Les ressources allouées à LIFE+ augmenteront de 6,9% en 2010 comme le prévoit la programmation financière. ;
- Liberté, sécurité et justice (rubrique 3a) : les dépenses relevant de cette rubrique s'accroîtront de 14% en 2010. La Commission soumettra des propositions visant à mettre en œuvre le régime d'asile européen commun, dont la création d'une agence de soutien. Le financement de FRONTEX sera maintenu à hauteur de 78 millions EUR ;
- Citoyenneté (rubrique 3b) : le montant total proposé pour 2010 est en légère progression par rapport à 2009 (+0,6%), ce qui permet de maintenir un niveau de financement identique en faveur des principales mesures concernant les citoyens de l'Union (santé publique, protection des consommateurs, protection civile, programmes culturels et communication) ;
- L'UE en tant que partenaire mondial (rubrique 4) : en attendant le développement de nouvelles priorités (comme le suivi de la conférence de Copenhague), la Commission entend allouer 600 millions EUR à la mise en œuvre progressive du partenariat oriental au cours de la période 2010-2013. Une enveloppe de 250 millions EUR a été allouée à la reprogrammation des fonds IEVP. Les 350 millions EUR restants proviendront de la marge non allouée prévue à la rubrique 4, selon le calendrier suivant: 2010: 25 millions EUR; 2011: 53 millions EUR; 2012: 113 millions EUR; 2013: 159 millions EUR. En ce qui concerne les territoires palestiniens, la fourniture d'aide à Gaza et à la Cisjordanie devra être poursuivie, afin d'atténuer les conséquences d'une crise qui se prolonge. La Commission restera fidèle à sa promesse de répondre aux besoins nés de la crise de 2008 en Géorgie. La Commission s'appliquera aussi à renforcer le processus de stabilisation et d'association au Kosovo. Ces différentes priorités seront fonction de l'évolution de la situation dans les prochains mois.

Budget 2010: section III, Commission: orientations

En adoptant le rapport de M. László SURJÁN (PPE-DE, HU) sur les orientations budgétaires pour le budget 2010, la commission des budgets indique que le cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2007-2013 définit un montant ambitieux pour 2010, soit 139,489 milliards EUR en engagements (ou 1,02% du RNB de l'UE), et 133,505 milliards EUR en paiements (soit 0,97% du RNB de l'UE, à prix courants). Les députés se réjouissent d'emblée de ces montants et souhaitent que le budget final 2010 s'approche de ces limites afin de pouvoir financer les nombreux défis auxquels l'Union sera confrontée en 2010, sans compromettre ses politiques et programmes actuels

Un budget ambitieux : globalement, les députés se prononcent pour un budget ambitieux permettant à l'Union de jouer son rôle en matière de croissance économique et d'emploi ainsi qu'en matière de politique étrangère. Dans la foulée, les députés annoncent qu'ils utiliseront tous les moyens dont ils disposent aux termes de l'accord interinstitutionnel (AI) du 17 mai 2006 (y compris la flexibilité législative de 5%) pour garantir la prise en compte de leurs priorités. Réitérant leur point de vue selon lequel l'exécution du budget de l'Union doit être facilitée (notamment en réduisant les charges bureaucratiques sur l'exécution des Fonds structurels), les députés s'attendent à une simplification de la réglementation en vigueur et de la programmation financière (même s'ils reconnaissent qu'en la matière, de nombreux efforts ont été accomplis).

Préparation de l'APB : priorités du Parlement : dans le cadre de la préparation de l'avant-projet de budget général (APB) pour 2010, les députés demandent à la Commission de lui fournir des fiches d'activité méthodiques et rigoureuses pour chaque secteur politique afin d'examiner scrupuleusement la mise en œuvre des programmes et politiques communautaires. Ils invitent la Commission à préparer un APB apte à faire face aux défis actuels et capable de répondre aux besoins de la rubrique 4 du CFP (politique extérieure). Une fois encore, les députés rappellent leur inquiétude récurrente face au sous-financement de cette rubrique et appellent l'Union à être à la hauteur de ses promesses en tant qu'acteur mondial. Les députés rappellent à cet égard la pression permanente qui s'exerce sur cette rubrique budgétaire et indiquent que plusieurs modifications ont déjà réduit les marges disponibles sous le plafond de la rubrique 4. Il s'agit donc de dégager de nouveaux moyens. Dans ce contexte, les députés privilégient des solutions à long terme plutôt que de procéder à des déplacements entre rubriques (notamment, parce que les marges disponibles dans chacune des rubriques (et notamment la rubrique 2) ne sont pas automatiques). Il faut donc dûment doter les différentes catégories de dépenses et apporter, dans le cadre du réexamen à mi-parcours du CFP, une solution au sous-financement chronique de la rubrique 4.

L'action face aux défis : face aux défis colossaux auxquels l'Union sera confrontée en 2010, les députés rappellent que la priorité doit être accordée aux citoyens européens et à leur sécurité. Ceci passe par des moyens supplémentaires pour faire face à la crise financière et économique, au développement de nouvelles initiatives pour favoriser l'emploi et la cohésion, par l'amélioration et la simplification de la mise en œuvre des Fonds structurels, par le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement en énergie, par le renforcement de la sécurité intérieure, et par la lutte contre le changement climatique. L'APB doit donc prendre en compte ces différentes priorités et prévoir un certain nombre de priorités spécifiques en matière de politique extérieure (Kosovo, Proche-Orient, Afghanistan et Géorgie).

Réponse à la crise financière et économique mondiale : pour les députés, l'Union doit, tout comme ses États membres, réagir en proposant des mesures ciblées et efficaces pour répondre à la crise financière. De telles mesures passent par des initiatives de stimulation de la croissance économique (par la relance de l'investissement, notamment) et par des actions destinées à limiter les pertes d'emplois. La crise actuelle devrait également être l'occasion d'intensifier les investissements dans les technologies vertes. Parallèlement, les députés se prononcent pour un équilibre géographique des projets financés. Ils définissent également un certain nombre de priorités parmi lesquelles ils épinglent le soutien aux PME, la recherche, le développement et l'innovation et les TIC.

Sécurité énergétique et sécurité de transport : les députés insistent également sur l'autre grande priorité du budget 2010, qui est celle de la sécurité énergétique, notamment suite à la 2^{ème} crise du genre en Europe. Les députés appellent à une diversification des ressources et à des projets d'interconnexion des marchés de l'énergie, avec de nouveaux investissements à la clé. C'est pourquoi, les députés suggèrent que le budget de l'Union anticipe les dépenses portant sur des projets-clés d'infrastructure dans le domaine de l'énergie. Ils demandent que la Commission propose des actions fortes à l'appui de la réalisation de voies d'acheminement du gaz, diversifiées (en particulier, le projet Nabucco) avec l'appui de la BEI ainsi que des projets dans le domaine des transports (RTE-T, y compris, transport ferroviaire, maritime et routier).

Protection de l'environnement et lutte contre le changement climatique : les députés rappellent leur grand attachement à la lutte contre le changement climatique et déplorent le fait que les mesures dans ce domaine ne soient toujours pas inscrites au budget de l'UE de manière satisfaisante. Ils indiquent qu'ils apporteront leur soutien à tous les efforts visant à augmenter et concentrer les ressources financières pour atténuer les conséquences du changement climatique et rappellent à la Commission que l'autorité budgétaire a voté, pour le budget 2009, en faveur d'un financement supplémentaire afin de stimuler la lutte contre le changement climatique. Ils rappellent au passage à la Commission qu'elle a jusqu'au 15 mars 2009 pour proposer un plan relatif à une augmentation satisfaisante des crédits affectés à la lutte contre le changement climatique, plan prévoyant notamment la création d'un fonds spécifique ou d'une ligne budgétaire destinée à améliorer les possibilités budgétaires dans ce contexte. Ils encouragent également la Commission à porter à un niveau approprié, dès 2009, l'aide financière aux nouvelles technologies énergétiques durables (sans émissions de CO₂).

Renforcement de la sécurité intérieure : dans ce domaine, les députés se rallient aux priorités de la Commission en matière de protection des frontières, de protection civile et de lutte contre le terrorisme mais souhaitent un meilleur investissement dans la promotion de la sécurité alimentaire. Ils déplorent que ces points restent pratiquement inchangés d'un point de vue strictement budgétaire alors qu'ils concernent des préoccupations essentielles pour les citoyens européens. Une attention spéciale devrait également être accordée à la protection des frontières en relation avec le problème de l'immigration clandestine.

Amélioration de la qualité des dépenses : les députés insistent fortement sur l'amélioration de l'exécution et de la qualité des dépenses, en particulier en ce qui concerne la rubrique 1b (politiques structurelles) du budget. Ils demandent à la Commission de tenir l'autorité budgétaire informée et de réfléchir à des actions appropriées susceptibles d'améliorer l'exécution. Ils souhaitent également de réelles simplifications du règlement financier et des conditions de travail de l'OLAF dans sa lutte contre la fraude. Des efforts sont également demandés dans la mise en œuvre des dépenses en Bulgarie et en Roumanie, au Kosovo et dans les États des Balkans. De même, les dépenses administratives doivent être plus efficaces par comparaison aux dépenses opérationnelles. Les députés indiquent au passage leur intention de vérifier le tableau des effectifs des institutions (une partie du personnel étant, selon les députés, « ni visible, ni financé sous la rubrique 5 du CFP »).

Préservation des prérogatives du PE : enfin, les députés rappellent les résultats indéniablement positifs des divers projets pilotes Erasmus lancés par le Parlement ces dernières années et demandent une augmentation substantielle de l'enveloppe financière globale allouée à toutes les lignes Erasmus pour porter à un million par an, le nombre de jeunes qui participent à la "politique Erasmus européenne". Ils demandent également un financement suffisant pour la politique de communication.

Budget 2010: section III, Commission: orientations

Le Conseil a approuvé un projet de conclusions sur la base d'une proposition de la présidence tchèque, dans le cadre de la préparation des orientations budgétaires que le Conseil doit définir pour 2010.

Globalement, le Conseil estime que la procédure budgétaire 2010 jouera un rôle essentiel dans la poursuite et la réalisation des objectifs et des priorités de l'Union européenne. La grande majorité des programmes et actions devraient atteindre leur vitesse de croisière en 2010 mais c'est surtout la crise financière et économique actuelle qui fera peser une charge considérable sur les économies et les budgets nationaux. Dans ce contexte, le Conseil souligne l'importance du [Plan européen pour la relance économique](#), qui a été approuvé par le Conseil européen réuni les 11 et 12 décembre 2008.

Parallèlement, le Conseil insiste sur la nécessité de se conformer au cadre financier pluriannuel et sur le fait que les dépenses doivent rester rigoureusement arrimées aux limites fixées par ce cadre, en maintenant des marges suffisantes sous tous les plafonds des différentes rubriques budgétaires (en particulier, sous-rubrique 1b).

Le Conseil insiste pour une optimisation maximale des ressources du budget et pour que les crédits d'engagement et de paiement reflètent les besoins réels du cadre financier pluriannuel. Il encourage la Commission et les États membres à poursuivre leurs efforts en ce qui concerne l'amélioration des états prévisionnels.

Le Conseil souligne qu'il est très important de conserver une maîtrise rigoureuse des crédits de paiement. Il s'inquiète du volume des engagements restant à liquider et demande à toutes les parties concernées de continuer à tout mettre en œuvre pour éviter les surestimations.

Le Conseil se réjouit du bon fonctionnement du système d'alerte pour les prévisions budgétaires de la Commission, qui permet d'adapter le niveau des crédits de manière plus réaliste et rigoureuse. Il encourage la Commission à affiner encore ses méthodes de contrôle des dépenses. Le Conseil fait également valoir sa volonté d'utiliser de manière constructive les fiches d'activité dans le cadre des discussions rubrique par rubrique relatives aux dotations budgétaires au cours de la procédure budgétaire 2010.

En ce qui concerne un certain nombre de questions sectorielles, le Conseil considère les éléments ci-après comme essentiels dans l'établissement du budget 2010:

- Compétitivité pour la croissance et l'emploi : le Conseil attache la plus grande importance à une mise en œuvre appropriée des différents programmes et actions dans la limite du plafond de cette sous-rubrique. Il souligne l'importance que revêt le renforcement des investissements, notamment dans les secteurs des infrastructures et de l'énergie ainsi que dans le domaine de la sécurité

énergétique;

- Cohésion pour la croissance et l'emploi : le Conseil souligne qu'il importe de mettre rapidement en œuvre les différentes mesures mentionnées dans la déclaration commune approuvée lors de la procédure budgétaire 2009, visant à atteindre la vitesse de croisière dans la mise en œuvre des Fonds dans le respect des plafonds fixés par le cadre financier pluriannuel et éviter une sous-exécution récurrente. Dans le contexte du ralentissement économique actuel, il estime qu'il convient d'accorder une attention particulière à la simplification des règles et des procédures, à la mise en route rapide des programmes et projets encore en suspens, y compris les grands projets pertinents, et à l'augmentation des préfinancements. Il invite dès lors la Commission à accélérer les procédures d'évaluation de la conformité des systèmes de gestion et de contrôle afin de commencer les paiements intermédiaires le plus tôt possible en 2009 ;
- PAC : la Commission est invitée à présenter, d'abord dans son APB et ensuite dans sa lettre rectificative d'octobre, des prévisions réalistes et clairement définies tenant compte des exécutions passées et de l'évolution prévisible des prix du marché aux niveaux européen et international. Il insiste pour garantir l'exactitude des crédits de paiement pour les dépenses liées au développement rural;
- Citoyenneté, liberté, sécurité et justice : le Conseil rappelle qu'il importe d'affecter des ressources suffisantes aux politiques de l'UE, telle que la politique d'immigration;
- Actions extérieures : compte tenu des défis actuels et futurs, tant au niveau économique que sur le plan de la stabilité, le Conseil est fermement convaincu que le rôle de l'Union en tant qu'acteur sur la scène internationale doit être réaffirmé et que le budget 2010 devrait être doté de moyens adaptés aux ambitions de l'Union. À cet égard, le Conseil souligne qu'il est essentiel que l'Union dispose d'une marge suffisante dans le cadre du plafond de la rubrique 4 pour pouvoir faire face à des besoins et à des crises imprévus de la manière la plus efficace, la plus souple et la plus rapide qui soit. Dans ce contexte, il attire l'attention sur le rôle sans cesse croissant de la PESC et sur la nécessité de continuer à la doter d'un financement suffisant ;
- Dépenses administratives : le Conseil rappelle l'objectif commun visant à accroître l'efficacité administrative, selon les mêmes modalités que celles adoptées par les États membres pour optimiser l'utilisation des ressources. Il compte continuer à surveiller et à renforcer l'efficacité des institutions de l'UE afin d'accroître l'efficacité administrative, et il souligne l'importance cruciale que revêtent le redéploiement et la réorganisation à cet égard. Il attend de toutes les institutions qu'elles fournissent à l'avance toutes les informations nécessaires afin de disposer d'un tableau consolidé clair et complet de toutes les dépenses administratives, y compris les dépenses administratives financées au titre d'autres rubriques et sous-rubriques du cadre financier pluriannuel, ce qui permettra à l'autorité budgétaire d'évaluer la situation et de prendre des décisions bien fondées quant à l'affectation et à l'utilisation des ressources. Le Conseil s'inquiète de l'évolution des crédits relatifs aux pensions et de leur incidence sur les dépenses administratives à l'avenir. Il insiste pour que la Commission fournisse, bien avant l'APB, une estimation actualisée des dépenses de pension annuelles, au moins jusqu'en 2013 ;
- Agences décentralisées : le Conseil rappelle qu'il importe de conserver une maîtrise rigoureuse du financement des agences, de façon à prévoir les besoins réels et éviter la surbudgétisation. Il s'attend à ce que la Commission continue à fournir un tableau complet sur les agences décentralisées, y compris leur politique immobilière, en temps utile pour l'APB 2010 et invite la Commission à continuer de prendre en considération les crédits inutilisés des agences lors de l'établissement de l'APB, le but étant de réduire leurs excédents annuels.

Le Conseil rappelle enfin que le budget est l'un des principaux moyens de garantir que l'UE rende des comptes à ses citoyens ; de même, il est pleinement conscient qu'une utilisation précise et responsable des ressources de l'UE est un moyen essentiel de renforcer la confiance des citoyens européens. Par conséquent, il attache la plus grande importance aux présentes orientations et escompte qu'elles seront pleinement prises en compte dans l'APB 2010.

Budget 2010: section III, Commission: orientations

Le Parlement européen a adopté par 537 voix pour, 73 voix contre et 59 abstentions une résolution sur les orientations budgétaires pour le budget 2010.

Il rappelle que le cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2007-2013 définit un montant ambitieux pour 2010, soit 139,489 milliards EUR en engagements (ou 1,02% du RNB de l'UE), et 133,505 milliards EUR en paiements (soit 0,97% du RNB de l'UE, à prix courants). Il se réjouit dès lors de ces montants et souhaite que le budget final 2010 s'approche de ces limites afin de pouvoir financer les nombreux défis auxquels l'Union sera confrontée en 2010, sans compromettre ses politiques et programmes actuels.

Un budget ambitieux : globalement, le Parlement se prononce pour un budget ambitieux permettant à l'Union de jouer son rôle en matière de croissance économique et d'emploi ainsi qu'en matière de politique étrangère. Le Parlement annonce en particulier qu'il utilisera tous les moyens à sa disposition (y compris la flexibilité législative de 5%) pour garantir la prise en compte de ses priorités. Réitérant son point de vue selon lequel l'exécution du budget de l'Union doit être facilitée (notamment, en réduisant les charges bureaucratiques sur l'exécution des Fonds structurels), le Parlement attend de claires simplifications de la réglementation en vigueur et de la programmation financière.

Un groupe de travail sur les dépenses des agences : le Parlement se félicite de la mise en place d'un groupe de travail interinstitutionnel sur les agences décentralisées. Il souligne à nouveau que les moyens financiers permettant de créer de nouvelles agences sont très limités et rappelle à la Commission qu'il faut tenir compte des recettes affectées lors de l'établissement de l'avant-projet de budget 2010 pour les agences décentralisées existantes. Soulignant que les agences dépendent dans une large mesure de recettes provenant de redevances, il indique que ces dernières doivent conserver la possibilité de recourir à cet instrument afin de disposer de la flexibilité budgétaire voulue.

Régler le problème du sous-financement de la rubrique 4 : une fois encore, le Parlement rappelle son inquiétude récurrente face au sous-financement de la rubrique 4 et appelle l'Union à être à la hauteur de ses promesses en tant qu'acteur mondial. Il rappelle à cet égard la pression permanente qui s'exerce sur cette rubrique et indique que plusieurs modifications ont déjà réduit les marges disponibles sous le plafond de la rubrique 4. Il s'agit donc de dégager de nouveaux moyens, en privilégiant des solutions à long terme plutôt que de procéder à des déplacements entre rubriques. Le Parlement demande donc que l'on dote efficacement les différentes catégories de dépenses et que l'on profite du réexamen à mi-parcours du CFP pour trouver une solution au sous-financement chronique de la rubrique 4.

L'action face aux défis : le Parlement rappelle que d'énormes défis devraient être relevés dans le budget 2010. Mais pour les députés, l'objectif essentiel demeure les citoyens européens et l'amélioration de leur sécurité, ce qui exige d'accorder une attention particulière à la crise financière et économique et à ses incidences sur la croissance et la compétitivité, l'emploi et la cohésion, à l'amélioration et la simplification de la mise en œuvre des Fonds structurels, au renforcement de la sécurité de l'approvisionnement en énergie et de son transport, à la sécurité intérieure, particulièrement la lutte contre le terrorisme, à l'immigration et aux défis démographiques, au problème du changement

climatique et de la protection de l'environnement, à la cohésion sociale ainsi qu'au renforcement du rôle de l'Union dans le monde. L'APB doit donc prendre en compte ces différentes priorités et prévoir un certain nombre de priorités spécifiques en matière de politique extérieure (Kosovo, Proche-Orient, Afghanistan et Géorgie).

Réponse à la crise financière et économique mondiale : le Parlement souligne qu'en cette période de crise financière et économique mondiale, les États membres ont mis en place leurs propres mesures d'aide. Mais il importe que l'Union toute entière réagisse par des mesures supplémentaires et coordonnées ayant un impact direct sur l'économie en apportant son soutien aux États membres par des actions d'accompagnement, pour stimuler le croissance économique et limiter le risque de pertes d'emplois et soutenir les PME. La crise actuelle devrait également être l'occasion d'intensifier les investissements dans les technologies vertes. Parallèlement, le Parlement se prononce pour un équilibre géographique des projets financés. Il définit également un certain nombre de priorités parmi lesquelles il épinge la recherche, le développement et l'innovation et les TIC. La Plénière demande en outre un accord rapide sur la proposition visant à modifier le règlement en vigueur sur le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour mieux faire face aux conséquences des délocalisations, de la baisse de la production et aux pertes d'emplois ainsi que pour venir en aide aux travailleurs qui désirent revenir sur le marché du travail.

Sécurité énergétique et sécurité de transport : le Parlement souhaite que l'on accroisse les possibilités de financement de l'Union dans ce secteur. Il attend de la Commission qu'elle propose des actions fortes à l'appui de la réalisation de voies d'acheminement et de sources d'approvisionnement du gaz diversifiées, en particulier le projet Nabucco. Il souligne en particulier le rôle majeur à jouer par la BEI dans ce contexte, tout en rappelant la question de la responsabilité démocratique. C'est pourquoi, le Parlement appuie l'idée de faire progresser dans le budget de l'Union, les dépenses portant sur des projets-clés d'infrastructure dans le domaine de l'énergie, car cela contribue aussi à lutter contre la crise économique.

Protection de l'environnement et lutte contre le changement climatique : le Parlement rappelle son attachement à la lutte contre le changement climatique et déplore le fait que les mesures dans ce domaine ne soient toujours pas inscrites au budget de l'UE de manière satisfaisante. Il indique qu'il apportera son plein soutien à tous les efforts visant à augmenter et concentrer les ressources financières pour atténuer les conséquences du changement climatique et rappelle à la Commission que l'autorité budgétaire a voté, pour le budget 2009, en faveur d'un financement supplémentaire pour agir dans ce sens. Il encourage également la Commission à porter à un niveau approprié, dès 2009, l'aide financière aux nouvelles technologies énergétiques durables (sans émissions de CO₂). La Plénière rappelle également la responsabilité, à l'égard des générations futures, de prendre des mesures d'un bon rapport coût-efficacité pour préserver l'environnement. Il regrette par conséquent que les actions européennes ne soient pas suivies d'efforts d'autres acteurs, ce qui nuit gravement à la compétitivité de l'Union.

Renforcement de la sécurité intérieure : le Parlement rappelle que le financement de matières telles que la protection des frontières, la protection civile et la lutte contre le terrorisme doit être maintenu et devrait être renforcé en 2010 car ces politiques répondent directement aux préoccupations des citoyens. Il relève que la promotion de la sécurité alimentaire demeure tout aussi prioritaire. Dans ce contexte, le Parlement déplore que, selon la programmation financière de janvier 2009, le financement de ces points n'ait que légèrement augmenté à la rubrique 3a et reste pratiquement inchangé pour la citoyenneté, à la rubrique 3b.

Amélioration de la qualité des dépenses : le Parlement insiste fortement sur l'amélioration de l'exécution et de la qualité des dépenses, en particulier en ce qui concerne la rubrique 1b (politiques structurelles) du budget. Il demande à la Commission de tenir l'autorité budgétaire informée et de réfléchir à des actions appropriées susceptibles d'améliorer l'exécution. Il souhaite également de réelles simplifications du règlement financier et des conditions de travail de l'OLAF dans sa lutte contre la fraude. Dans la foulée, le Parlement demande à la Commission de soutenir, par l'intermédiaire de ses services compétents, y compris l'OLAF, les efforts de la Bulgarie et de la Roumanie pour mieux gérer les fonds alloués par l'Union. La Plénière invite également la Commission à suivre étroitement au Kosovo et dans les États des Balkans les développements concernant la mise en œuvre et la bonne gestion des financements de l'Union.

Préservation des prérogatives du PE : enfin, le Parlement rappelle les résultats indéniablement positifs des divers projets pilotes Erasmus lancés par le Parlement ces dernières années et demande une augmentation substantielle de l'enveloppe financière globale allouée à toutes les lignes Erasmus pour porter à un million par an, le nombre de jeunes qui participent à la "politique Erasmus européenne".